

# LES P.P.

## PROVINCE-PARIS POUR LE GALOP FRANÇAIS

29 rue Claude Terrasse 75016 Paris  
Téléphone : 01 46 21 80 82  
Télécopie : 01 46 21 80 85



### COMPTE RENDU COMITÉ DU 23 JANVIER 2017

ÉTAIENT PRÉSENTS :

*Hubert Tassin, Président, - Baudouin de La Motte Saint Pierre, vice-président, Eric Pechadre, vice-président.*

*Amaury de Soultrait, Philippe Jeanneret, Georges de Certaines, Francis Alloncle,, François de Pirey, Jean d'Indy, Emmanuel Roussel, Thierry Adenot, Laurence Roussel, Gérard Samama, Jean-Louis Pariente, Pierre-Marie Charier, Jean-Michel Reillier, Hervé d'Armaillé, Philippe Jeanneret, Jean-Jacques Chiozzi.*

*Pouvoir d'Olivier de La Garoullaye à Jean d'Indy*

#### **1 – Intervention du Président sur les dossiers en cours**

Le Président souhaite la bienvenue à Francis Alloncle nouvel élu au Comité

Hubert Tassin présente différents éléments d'actualité. Il fait un point sur les perspectives du PMU, en terme de recherche de recette nouvelles (nouveaux jeux possibles) et d'optimisation de la recette (Propositions Mc Kinsey). Il évoque aussi les discussions sur la recherche d'un plan de productivité qui devra passer par une mise en commun de services entre le Galop, le Trot et le PMU. Il estime que ces discussions avancent positivement et que la présence du PMU dans un tel schéma doit permettre de donner aux plans d'économie une ambition indispensable.

De nombreux intervenants évoquent le risque de baisse des allocations en 2018 si la situation ne se redresse pas. Hubert Tassin souligne l'engagement des PP de tout tenter avant de baisser les allocations et notamment d'entreprendre avant une négociation fiscale. Raisonner à fiscalité équivalente est une hérésie. Les principaux candidats aux élections présidentielles proposent une hausse de la fiscalité (TVA chez François Fillon, CSG chez Emmanuel Macron...) et ces mesures appliquées de manière générale impacteraient durement les courses et rendrait vain nos efforts. Dès lors, annoncer aujourd'hui que nous sommes prêts à baisser les allocations, ce serait accepter de ne pas respecter l'objet social des sociétés de courses (gérer les filières) et se priver d'une porte d'entrée dans la négociation avec les futurs décideurs politiques.

Certains évoquent néanmoins la nécessité de réfléchir à cette hypothèse et de commencer à regarder sur quels lignes d'allocations doivent porter les réductions éventuelles. De nombreux intervenants évoquent l'impératif de protéger les plus fragiles, les propriétaires de base sans lesquels la pyramide des courses ne peut tenir, et de maintenir les enveloppes réservées aux chevaux français.

Il est convenu de poursuivre ce débat afin d'alimenter les représentants des PP dans les instances si, du fait de la position de l'État au vu de plan de gestion proposé par le Trot et le Galop, ces sujets devaient être à l'ordre du jour.

## **2 – Elections des Instances de l'Association**

Conformément à ses statuts, le Comité de l'Association PP a procédé au renouvellement de son Bureau.

Hubert Tassin a été réélu Président de l'Association pour un mandat d'un an à l'unanimité moins une abstention.

Sur proposition du Président, le Bureau est en outre composé de

Baudouin de la Motte Saint Pierre, vice-président « Eleveurs »

Eric Pechadre, vice-président « Propriétaires »

Amaury de Soultrait, Trésorier

Jean d'Indy, Secrétaire Général

Christian Bauer, Président fondateur de l'Association

Philippe Jeanneret, Président du Comité Régional Ile de France – Normandie – Nord

Gérard Samama, membre du Conseil du Plat

Jean Jacques Chiozzi, chargé des relations avec les Permis d'Entraîner

Jean Michel Reillier, chargé des relations avec les anglos-arabes

Hervé d'Armaillé, Président des AQPS

Georges de Certaines, représentant l'Association dans le Sud Ouest

Hubert Tassin insiste sur l'importance du travail en équipe et dans cet esprit sur le maintien de la cohésion de l'Union pour le Galop Français dont Hervé d'Armaillé (AQPS) et Jean-Jacques Chiozzi (pour les Permis d'Entraîner) sont des garants importants.

Le Comité des PP a mandaté son président pour poursuivre sur cette voie de l'union confirmée entre ces trois associations. Les forces vives représentées ainsi sont nécessaires pour bâtir une nouvelle phase de développement durable du Galop et le renouvellement de l'action commune est un élément qui permet de l'optimisme dans la période difficile actuelle.

Le Président informe enfin le Comité que le secrétariat de l'Association sera géré dans des conditions inchangées par la Société de Communication Point Final à Paris. Le Conseil approuve cette disposition.

## **3 – Point sur le dossier « Statuts des Jockeys »**

Hubert Tassin rappelle aux membres du Comité qu'une démarche initiée par l'Association des Jockeys avec le concours des services de France Galop a soulevé la question du statut de salarié des propriétaires qui est celui des jockeys à l'occasion de leurs montes. Ce statut qui comportait un certain nombre de règles de fonctionnement dérogatoires et qui reposait sur une définition ancienne du salariat ne peut être maintenu et nos juristes conseil l'ont souligné.

Un groupe de travail composé d'Hubert Tassin, de Gérard Samama, de Philippe Jeanneret s'est rapproché du Syndicat des Propriétaires et de l'AEP afin d'aboutir – avec l'aide d'un avocat commun – à une seule et même position.

Il a été convenu de dénoncer le statut actuel et de fixer à fin 2017 le délai de négociation d'un nouveau statut qui ne mette pas en péril la situation actuelle des propriétaires sur le plan social et sur les conséquences financières qui en découlent. Plusieurs intervenants notent que le statut de « Travailleur Indépendant » s'applique déjà pour les jockeys et drivers au Trot et est la norme en Europe.

#### **4 – Communication de l'Association**

→ Le Grain de Sel. La formule actuelle est plébiscitée et maintenue. Il est convenu de faire porter l'effort sur l'enrichissement du fichier afin de viser environ 2000 inscrits. Il est aussi convenu d'en faire plus régulièrement la promotion dans Jour de Galop.

→ Un mail de félicitation est systématiquement adressé aux membres des PP, propriétaires et éleveurs lorsqu'ils remportent une course. C'est une surcharge de travail au quotidien mais les retours sont positifs. Le principe est maintenu.

→ Un bulletin d'information interne à l'Association a été adressé au mois de décembre aux membres des PP (ainsi qu'à un fichiers de « décideurs »). Il est convenu de poursuivre sur un rythme d'environ 4 numéros par an, sous format numérique.

→ Le logo des PP mérite d'être modernisé. Un débat oppose ceux qui souhaitent juste améliorer le logo existant et ceux qui souhaitent un nouveau logo. Des propositions circuleront entre les membres du Comité par mail.

→ Il est convenu de faire un mailing à l'ensemble des propriétaires et éleveurs sur la base du fichier France Galop dans les semaines à venir.

→ Jean d'Indy présente une réflexion sur la mise en place d'un service de médiateur via internet afin de faciliter les démarches des propriétaires et des éleveurs vus-à-vis de France Galop. Un test devrait être mené dans les semaines à venir.

→ Hubert Tassin fait un compte rendu de la Route des Etalons en Normandie, opération à laquelle les PP ont été pour la première fois associés. Hervé d'Aramillé évoque le succès d'autres opérations et notamment le Salon des Etalons de Lion d'Angers et la journée Portes Ouvertes au Haras de Cercy. La question d'un renforcement de la présence des PP dans ces manifestations régionales est posée. Jean d'Indy souligne la nécessité de voir une plus grande diversité des dirigeants PP monter au créneau.

#### **5 – Questions diverses**

Plusieurs échanges ont lieu, notamment sur l'application des interdictions d'entraîner et la pratique qui permet de transférer ses effectifs chez un confrère, sur les avantages et inconvénient du nouveau site internet de France Galop (jugé trop lourd et lent et encore incomplet) et sur les évolutions possibles d'Equidia Live.